



Pour la Cité humaine - Les Droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Le 13 avril 2021

Pierre RAUZADA
Président

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Objet : boulevard de la Croix-Rousse.

Déplacements & Stationnement – Fiche N°69

A l'attention de monsieur Valentin LUNGENSTRASS
Adjoint au Maire de Lyon

Monsieur,

Au nom de mon Association, je vous écris pour exprimer notre grande satisfaction quant à l'arrêté municipal qui est entré en vigueur le 20 mars dernier et qui concerne l'interdiction de stationner sur les trottoirs du boulevard de la Croix-Rousse :

- sur la totalité du trottoir, côté 4ème arrondissement.
- sur le trottoir allant du Gros Caillou jusqu'au collège de la Tourette, côté 1er arrondissement.

Donc, la tolérance inadmissible et même scandaleuse de stationner sur les trottoirs – tolérance mise en place par M. Jean-Louis TOURAINE quand il était premier adjoint durant la mandature 2001-2008 du maire Gérard COLLOMB – s'achève enfin, presque 20 ans après !! Il était vraiment temps.

En effet, c'est en 2004 que cette tolérance a été décidée par la Ville de Lyon en lien au début de la construction du parking du Gros Caillou. Elle devait se terminer après l'ouverture de ce parking en mars 2007 mais, pour des raisons purement électorales liées aux élections municipales de 2008, elle a été prolongée.

Nous avons eu un gros espoir que cette promesse soit enfin tenue en mai 2012, mais nous nous sommes très très vite aperçus que nous avons été totalement abusés par les Elus métropolitains et d'arrondissements de cette époque : → voir page 2.

Et pourtant, je puis vous assurer qu'il serait vraiment trop long de relater les multiples courriers, les multiples propos tenus par notre Association lors de réunions publiques, d'entretiens en Mairie centrale, en Mairies des 1er et 4ème arrondissements, durant nos assemblées générales, et ce afin de montrer notre opposition la plus totale à cette tolérance. Tous nos efforts n'ont servi à rien face aux engagements non respectés et même à la démagogie politique des anciennes mandatures pour faire en sorte que ce boulevard soit de nouveau piétonnier, jour et nuit, et qu'il devienne une des plus belles promenades ombragées de toute la ville de Lyon.

C'est pourquoi nous sommes aujourd'hui satisfaits de la décision politique prise très récemment par la Ville de Lyon. Et dès à présent, nous demandons l'enlèvement (ou la correction) de tous les panneaux de signalisation mentionnant cette tolérance : → voir page 3.

D'autre part, nous avons appris qu'une concertation serait lancée au printemps concernant le réaménagement global du boulevard de la Croix-Rousse, de ses usages et de ses activités. D'ores et déjà, je puis vous dire que **nous demandons notre inscription à cette concertation.**

En effet, malgré toute la volonté politique qui semble être celle de la Ville de Lyon à restituer aux piétons les trottoirs du boulevard de la Croix-Rousse, nous ne croyons pas que seule une interdiction suffira : beaucoup trop de mauvaises « habitudes » ont été prises durant des années et des années, et vous n'avez pas les moyens humains pour faire respecter 24h/24 l'arrêté municipal.

Nous avons des propositions que nous pourrions alors présenter lors de cette concertation.

Je vous adresse, Monsieur l'Adjoint au Maire de Lyon, mes sincères salutations.

M. Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- Mme Yasmine BOUAGGA / Maire du 1er Adt
- M. Rémi ZINCK / Maire du 4ème Adt
- M. Jean-Christian MORIN / Adjoint à la Maire du 1er Adt
- Mme Elodie TRIAS / Première adjointe au Maire du 4ème Adt
- Médias lyonnais

Extrait du bulletin d'activités N°30 paru le 29 juin 2012, page 4

1er et 4e Adts / Boulevard de la Croix-Rousse : victoire enfin !!

Il serait vraiment fastidieux de faire le rappel de tous les bulletins d'activités où nous réclamons la restitution pleine et entière des trottoirs du boulevard de la Croix-Rousse aux piétons.

C'est pourquoi l'annonce de cette décision a réjoui grandement les membres de notre Bureau qui ont assisté à la réunion qui a eu lieu le mercredi 2 mai dans le 4e arrondissement : Yves GASCOIN, Pierre RAUZADA et Monique CHAPUT.

Les élus présents étaient fort nombreux : MM. Gilles BUNA, Gérard CLAISSE, Pierre ABADIE [vice-présidents du Grand Lyon], Mme Nathalie PERRIN-GILBERT et M. David KIMELFELD [maires des 1er et 4e arrondissements].

En résumé, les décisions prises sont les suivantes et concernent les trottoirs des deux arrondissements :

- la suppression de toutes les chaînes existantes devant les passages-piétons et leur remplacement par des potelets hauts à embout blanc.
- l'installation de barrières pivotantes latéralement à certains trottoirs pour permettre aux commerçants du marché de s'installer, puis aux services concernés de nettoyer après le marché. Une fois ce service terminé, les barrières seront fermées grâce à un système performant.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette décision et ce d'autant plus qu'il a été clairement dit durant la réunion que le but final était la fin définitive du stationnement automobile sur les trottoirs du boulevard. Simplement, nous sommes attristés par le fait qu'il ait fallu déployer autant d'énergie à travers d'incessantes réunions, de multiples courriers pour que simplement une promesse donnée par un Elu soit tenue !

Extrait du bulletin d'activités N°31 paru le 9 novembre 2012, page 2

Boulevard de la Croix-Rousse : marche arrière toute !!

Nous nous sommes réjouis trop vite. En effet, dans le bulletin d'activités N°30 (page 4), nous avons annoncé que, lors de la réunion qui s'était tenue le 2 mai, les Elus présents en la personne de trois Vice-présidents du Grand Lyon ainsi que les Maires des 1er et 4e arrondissements avaient clairement dit que la restitution totale des trottoirs du boulevard de la Croix-Rousse aux piétons interviendrait en 2013.

Nous nous étions alors vraiment réjouis puisque nous demandions cette restitution depuis des années suite à un engagement totalement non respecté de la part de M. Jean-Louis TOURAINE.

Or, sous prétexte de travaux de différentes natures, le maire du 4e M. David KIMELFELD a annoncé récemment que la restitution de ces trottoirs était reportée en 2014, voire en 2015 ! Ce qui bien sûr a réjoui de suite les commerçants et certains riverains qui peuvent donc continuer à stationner sur les trottoirs !!

Autant dire que nous sommes consternés pour ne pas dire écoeurés par cela. Comment continuer à faire confiance à des Elus de la République qui proclament haut et fort une décision qui va supprimer une illégalité, puis dire exactement son contraire quelque temps après ? Lamentable !!

Nous demandons l'enlèvement (ou la correction) de ce type de panneau de signalisation : en effet, puisqu'il est interdit de stationner sur les trottoirs du boulevard de la Croix-Rousse, **il est donc inutile que soit écrit l'interdiction de stationner de 8H00 à 18H00**, indiquant ainsi la tolérance d'y stationner de 18H00 à 8H00.

